



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

... tous nos communiqués sur <http://champagne-ardenne.lpo.fr>

Jeudi 21 Mai 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Que devez-vous faire d'un oisillon tombé du nid ?

CONTACT

Aurélien DESCHATRES

03.26.72.54.47

Même si le beau temps a du mal à faire son apparition les oiseaux ne sont cependant pas en retard. Les premières nichées arrivent à leur terme et avec elles les premiers oisillons tombés du nid. Nombreuses sont les personnes qui, chaque année, se demandent que faire dans pareille situation. Cet accident de parcours n'est que le premier qu'ils rencontreront au cours de leur vie et concerne toutes les espèces.

Il faut avant toute chose bien définir s'ils sont réellement tombés accidentellement du nid ou bien sortis précocement. Certaines espèces comme les merles, les grives et certaines chouettes quittent parfois le nid de façon prématurée et restent à proximité en attendant que les parents viennent les nourrir. Dans ce deuxième cas les parents ne sont jamais très loin et sauf s'ils courent un danger immédiat (route, prédateur..), mieux vaut les laisser où ils sont. Si tel n'est pas le cas, s'ils sont tombés involontairement, il faut avant toute autre chose observer.

Photo :



Jeune Hibou moyen-duc

© Fabrice Croset

- L'oisillon possède déjà des plumes bien formées, il sautille sur le sol ou il est perché et cherche à s'envoler : laissez-le et n'intervenez qu'en cas de danger pour lui. Vérifiez de loin que les parents viennent le nourrir. Si vous l'avez déjà attrapé, replacez-le là où vous l'avez trouvé. Votre odeur ne dérangera pas ses parents qui reviendront bientôt s'en occuper.
- L'oisillon n'est encore qu'en duvet ou il n'a que très peu de plumes : localisez le nid et replacez le dedans. Pour certaines espèces, comme les hirondelles, les nids sont parfois trop hauts et ne permettent pas d'y accéder. Pour ces espèces uniquement cherchez un nid accessible de la même espèce et placez-y l'oisillon. Chez ces oiseaux les parents adoptent facilement un oisillon, même beaucoup plus développé que les leurs.

Toucher un oisillon n'entraîne pas de rejet car les oiseaux sont très peu sensibles aux odeurs. Votre intervention ne doit, en revanche, se limiter qu'aux points détaillés plus haut. La plupart des oisillons que vous pourrez trouver dans la nature sont totalement protégés par la loi, leur manipulation et leur détention sont rigoureusement interdites.



Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne

Siège social : Der Nature • Ferme des Grands Parts • D13 • 51290 OUTINES

Tél 03.26.72.54.47 Fax 03.26.72.54.30

champagne-ardenne@lpo.fr • <http://champagne-ardenne.lpo.fr>

Réf : FF1305007

Si vous avez le moindre doute sur ce que vous devez tenter, le mieux est de téléphoner à la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou à un Centre de sauvegarde de la faune sauvage aux numéros indiqués ci-dessous.

LPO Champagne-Ardenne à OUTINES : **03.26.72.54.47**

Centre de sauvegarde de la faune sauvage à FONTAINE LA GAILLARDE : **03.86.97.83.42**

Centre de sauvegarde de la faune sauvage à HIRSON : **03.23.58.39.28**



Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne
Siège social : Der Nature • Ferme des Grands Parts • D13 • 51290 OUTINES
Tél 03.26.72.54.47 Fax 03.26.72.54.30
champagne-ardenne@lpo.fr • <http://champagne-ardenne.lpo.fr>

Réf : FF1305007